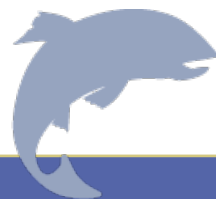


- Régler le droit de pêche avant de pêcher
- Interdit de changer de parcours
- Toutes pêches sauf, asticots, mouche et cuillère
- Hameçon simple obligatoire
- Interdit de pêcher aux blancs si prise accidentelle remettre le poisson blanc à l'eau
- 1 canne par pêcheur pour les parcours collectifs



Respectez :

- ° Les horaires (7h-13h/13h-19h)
- ° Le site (propreté, arbres...), la tranquillité des pêcheurs

Interdit de :

- ° Monter sur, les talus, la cascade, les arbres
- ° Jeter des cailloux dans l'eau ou de se baigner
- ° Circuler en 2 ou 4 roues
- ° Pêcher à l'épuisette ou d'harponner
- ° Tenir les chiens en laisse
- ° Vous êtes responsables de vos enfants et des dégâts qu'ils peuvent causer
- ° Arrêt de la pêche en cas d'orage
- ° Parkings non gardés
- ° Fermé le jeudi (sauf fériés)

En cas de non respect des règlements, la direction décline toutes responsabilités et se réserve l'exclusion définitive avec non remboursement.